

Délibération

n° 2026-08

Objet : Coût de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise organisé en 2025 par le cdg03

Séance du : 23 février 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 06 février 2026 **Secrétaire de séance :** Pierre BALLELIO

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	23	0	8	4
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,			X J. ASTRE	
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,			X R. FARNOS	
BALLELIO Pierre,	X			
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée			X C. DI FOLCO	
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
DUTHEL Gilles	X			
MALOSSE Daniel				X

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à Excusé(e)

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent			X G. REVELLIN	
GLÜCK Olivier			X S. SULTZ	
CORSALE Doriane			X M. VINCENT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				X
BOULARD Valérie			X C. STARON	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			X Z. KHELIFI	
KHELIFI Zémorda	X			
Pascale CHAPOT				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme	X			
PACCAUD Mickael	X			
CRUZ Sophie				X

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier a organisé au titre de la session 2025 l'opération suivante :

	Date d'ouverture	Date de la 1 ^{re} épreuve	Date du jury d'admission
Examen agent de maîtrise – catégorie C – session 2025	7 août 2024	23 janvier 2025	18 avril 2025

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la délibération du 20 octobre 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier relative aux coûts de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise organisé en 2025,

Vu le tableau ci-après détaillant les dépenses engagées,

	examen agent de maîtrise session 2025
1- Personnel	
service concours	13 156,89 €
services supports	1 033,90 €
intervenants extérieurs	15 238,00 €
frais de déplacement jurys examinateurs	1 884,89 €
2- Administration	
sujets	306,90 €
frais postaux	311,88 €
télécommunications	297,58 €
maintenance des matériels	903,38 €
reprographie	860,73 €
petites fournitures	196,92 €
assurances	141,61 €
véhicules	162,45 €
alimentation	1 007,10 €
indemnités élus	953,18 €
utilisation des salles du cdg03	2 890,00 €
3- Bâtiment	
entretien	1 230,28 €
fluides	776,36 €
assurances	135,52 €
Coût total engagé :	41 487,57 €
Nombre inscrits admis à concourir	289
Nombre présents 1re épreuve	255
Nombre lauréats	142
Coût inscrit	143,56 €
Coût lauréat	292,17 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter les coûts de cette opération 2025 organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier, comme suit :

Opérations	Coût total engagé	Coût par lauréat	Coût par inscrit
Examen agent de maîtrise session 2025	41 487,57 €	292,17 €	143,56 €

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au budget annexe régional.

Article 3 : d'imputer les recettes résultant de cette opération au budget annexe régional.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 23 février 2026
Le Président,


Philippe LOCATELLI